

## Mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 13 h à l'EFB (présentiel/distanciel)

# INCIDENCES PRATIQUES ET BILAN D'APPLICATION DE LA RÉFORME DU DROIT DES MARQUES

Entrés en vigueur les 11 décembre 2019 et 1er avril 2020, l'Ordonnance n° 2019-1169 du 13 novembre 2019 relative aux marques de produits ou de services et son décret d'application (Décret n° 2019-1316 du 9 décembre 2019) remanient en profondeur les dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives à la protection des marques en droit français.

Cet atelier permettra aux praticiens, non spécialistes du droit des marques, d'appréhender les changements apportés à la protection des marques françaises et de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne la rénovation des règles d'enregistrement et d'opposition, et l'instauration d'une procédure en déchéance et en nullité devant l'INPI et de disposer d'un bilan de l'application de la réforme par l'INPI et les juridictions.

- ▶ **Atelier animé par :** Julien CANLORBE, avocat à la cour
- ▶ **Tarif :** 300 € TTC

Les frais d'inscription à cet atelier peuvent être pris en charge par le **fifpl**.



Mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 13 h à l'EFB (présentiel/distanciel)

## INCIDENCES PRATIQUES ET BILAN D'APPLICATION DE LA RÉFORME DU DROIT DES MARQUES

Accueil des participants à partir de 8 h 45, 1 rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux  
Accessible aux personnes en situation de handicap

- ▶ **Public visé :** atelier dédié aux avocats, CPI et juristes en droit des affaires confrontés à des dossiers impliquant le droit des marques.
- ▶ **Niveau 2 :** approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.
- ▶ **Spécialités :** droit des affaires – droit de la propriété intellectuelle.
- ▶ **Prérequis :** pratique occasionnelle du droit des marques.
- ▶ **Objectifs de cet atelier :**
  - maîtriser les nouveautés issues de l'Ordonnance n° 2019-1169 du 13 novembre 2019 ;
  - comprendre les impacts de la réforme sur les stratégies de protection des marques ;
  - être sensibilisé aux nouvelles questions procédurales et aux enjeux de stratégie procédurale ;
  - appréhender la jurisprudence rendue depuis l'entrée en vigueur de la réforme.
- ▶ **Méthode pédagogique :** atelier interactif articulé autour d'un support de présentation PowerPoint remise aux participants.
- ▶ **Évaluation de la formation :** une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.
- ▶ **Plan de cet atelier :**

### Introduction

- Origines et buts de la réforme
- Présentation des nouveaux textes
- Objectifs du « Paquet Marques »
- Droit transitoire

### I – Choix de la marque

- Élargissements de la catégorie de signes protégeables
- De nouveaux motifs absolus de refus
- De nouveaux motifs relatifs de refus

### II – Maintien des droits et usage sérieux

- Renforcement de l'obligation d'usage sérieux
- Usage sérieux et recevabilité (opposition, nullité, contrefaçon)
- Nouveau « droit d'intervention » du titulaire d'une marque postérieure

### III – Procédures

- Enregistrement et renouvellement
- Nouvelle procédure d'opposition
- Nouveau régime de l'action en nullité et en déchéance
- Nouveau recours contre les décisions de l'INPI

### IV – Défense de la marque

- Nouvelle définition de la contrefaçon
- Amélioration de la protection des marques de renommée
- Nouveaux délits de contrefaçon

Support pédagogique : powerpoint et toute documentation utile.

### JULIEN CANLORBE, AVOCAT, CABINET MOMENTUM AVOCATS

Associé au cabinet Momentum Avocats, Julien CANLORBE intervient en droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, brevets, dessins et modèles, marques) et dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il a soutenu une thèse de doctorat en droit privé, rédigée sous la direction du Professeur Georges Bonet, intitulée L'usage de la marque d'autrui. Cette thèse a obtenu le prix de thèse de la Chancellerie des Universités de Paris et celui de l'IRPI, qui l'a publiée en 2007.

Il enseigne le droit de la propriété intellectuelle et de la publicité (ESCP Europe / ISTE) et contribue à plusieurs ouvrages et revues de référence dans ces matières : il est notamment membre de du comité éditorial de la revue Propriétés intellectuelles dans laquelle il tient la rubrique «marques françaises» de la chronique Droit des marques et autres signes distinctifs et est en charge de la rédaction des fascicules «Signes protégeables» et «Contrefaçon. Délit d'usage» du JurisClasseur Marques (LexisNexis).

